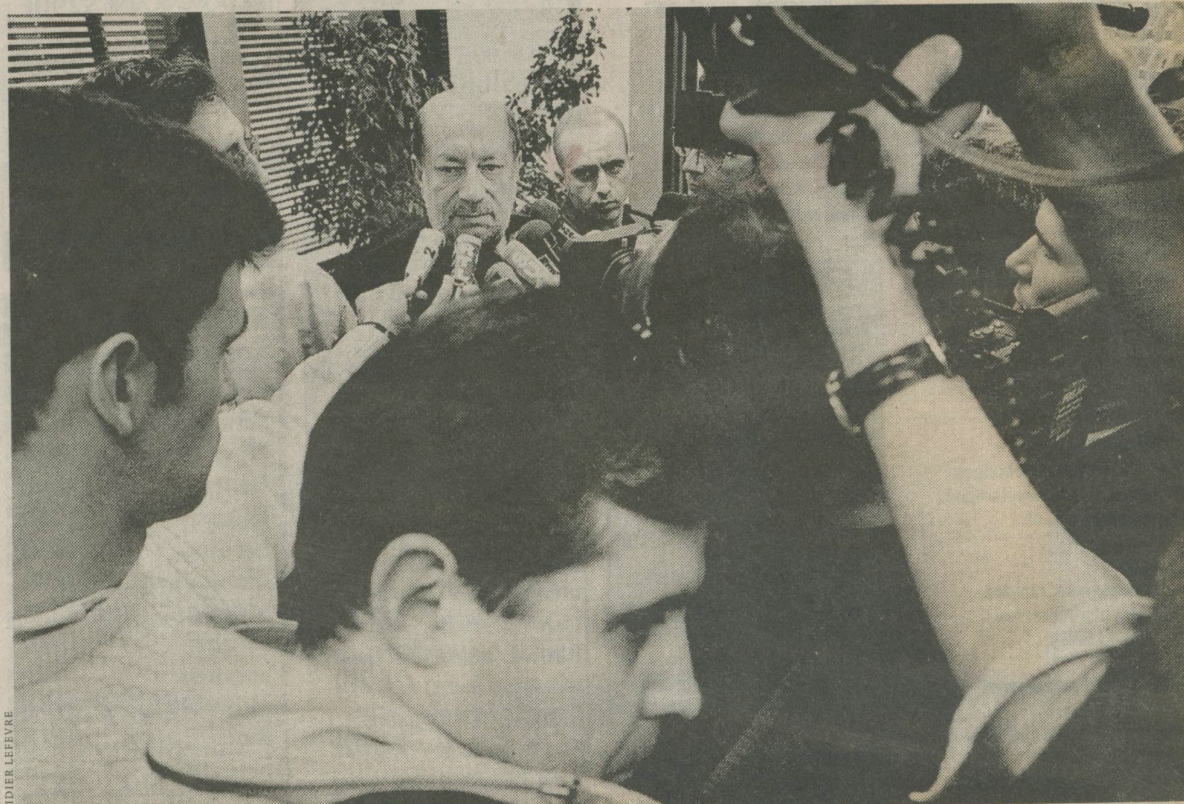


Au CSA, «Bourges divise pour régner»

L'instance de régulation patine. La faute à son président? Enquête.

Lors du vote en première lecture, de la loi Trautmann, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a subi maintes critiques de la part des députés. Son président, Hervé Bourges ne fut pas non plus épargné lors de la nomination du président de France Télévision, notamment par le sortant, Xavier Gouyou Beauchamps qui a critiqué son interventionnisme dans une lettre ouverte, souhaitant qu'il n'arrive pas la même chose à son successeur, Marc Tessier. Après dix ans d'existence, l'instance de régulation audiovisuelle semble patiner. Pour la section syndicale CFDT du CSA: «L'institution est faite de telle façon, qu'il y a d'une part un cabinet de ministre et de l'autre les services, et les rapports entre les deux ne sont pas évidents. Les fonctionnaires ou les chargés de mission n'ont pas accès à l'intégralité de l'information pour l'instruction des dossiers. Celle-ci est détenue de façon parcel-



DIDIER LEFÈVRE

En mars dernier, Hervé Bourges est à la tête du Conseil supérieur de l'audiovisuel jusqu'en janvier 2001. Il dit pourtant s'y «ennuyer».

laire, soit par les conseillers, soit par le gouvernement, qui ont des relations quasi personnelles et à un haut niveau avec les différents opérateurs du secteur.» Les services administratifs seraient-ils un Etat dans l'Etat? Analyse d'un ancien conseiller: «Les neuf sages n'ont aucun pouvoir sur le personnel, dépendant uniquement du président et pourtant ils travaillent avec. Il y a une ambiguïté. Cela peut aussi parfois conduire à deux politiques différentes au sein de l'instance. L'une menée par les services, l'autre par les conseillers. Au quotidien, cela se traduit par de la rétention d'informations ou une tendance des fonctionnaires à essayer d'imposer des vues aux conseillers.» Pour Anne Durupt, directrice générale: «Dans 95% des cas, tout se passe sans heurts».

«Bons à rien». Pour un autre ancien conseiller, les entraves au bon fonctionnement du CSA se situent ailleurs. «Beaucoup sont liées à la personnalité du président. Il ne s'intéresse ni au personnel ni aux conseillers. Cela place les uns et les autres dans une position gênante. Les meilleurs éléments de la maison partent. Et sont souvent remplacés par des gens qui n'ont pas le même niveau.» En novembre 1997, Bourges, déplorant le départ des meilleurs, avait pris à partie le personnel: «vous êtes des bons à rien», ce qui lui avait valu une jacquerie étouffée dans l'œuf. La CFDT ajoute: «Les 150 chargés de mission sont animés d'un mouvement perpétuel. Il y a beaucoup de jeunes diplômés qui ne restent au CSA que deux ans au plus.» Commentaire d'Anne

Durupt: «Les gens qui partent sont très bons, ceux qui arrivent aussi.» Pourtant, en «off», des anciens de l'instance de régulation affirment que «les choix qui ont été fait pour les principaux directeurs sont mauvais. Les directeurs de qualité sont sous-employés, sous-utilisés et aigris. Bourges divise pour mieux régner. Pas de façon totalement consciente.» Le président du CSA a eu la main particulièrement malheureuse en recrutant Patrice-Henry Duchêne. Un directeur de la communication dont le curriculum vitae ne mentionnait pas le passé frontiste. Son licenciement en mai 1998 vient de valoir à Hervé Bourges (le 22 juin) une condamnation à 40000 francs d'amende et 150000 francs de dommages et intérêts pour «discrimination politique». Un ancien conseiller enfonce le clou: «Bourges suscite des prises de position passionnelles ne favorisant pas la tranquillité du

travail. Pour peu qu'au sein du collège on recense 3 ou 4 personnalités du même genre, le climat devient vite compliqué. A ces postes de pouvoir dans l'audiovisuel, univers nerveux, on devrait placer une personnalité consensuelle.» Anne Durupt corrige: «Je n'ai jamais

**Hervé Bourges
«ne s'intéresse
ni au
personnel
ni aux
conseillers.
Cela place
les uns et les
autres dans
une position
gênante».
Un ancien
conseiller**

vu le président chercher à monter des services contre les conseillers, ce serait illusoire. Ou certains sages contre d'autres.» Outre la personnalité du président, il existerait un autre frein, selon la CFDT: «Il faudrait avoir une meilleure définition de notre travail et de la régulation. Nous avons peu de lignes directrices.» Voilà qui conduit tout droit à l'un des blocages essentiels du CSA. Un ancien conseiller explique: «C'est un organisme inachevé. Son indépendance se limite à

l'application de textes votés par le Parlement ou rédigés par le gouvernement sous forme de décrets. Le CSA n'a pas de pouvoir réglementaire. On y fait de l'application réglementaire, nuance...»

Câble et satellite. On peut aussi s'interroger sur l'élargissement des pouvoirs conférés au CSA par la loi Trautmann, qui risque de rendre criant le manque d'économistes et de juristes dans l'instance. Hervé Bourges précise: «On créera des services. Nous recruterons des spécialistes. Rien ne nous empêchera de recourir à des audits ou de consulter le ministère des Fi-

nances.» Le CSA devrait voir aussi ses pouvoirs élargis au satellite. «A priori, dit Anne Durupt, le régime de celui-ci sera proche de celui que nous avons pour le câble». Appréciation d'un ancien conseiller: «C'est de la rigolade. Ce sont des pouvoirs que l'organisme de régulation ne pourra pas assumer avant plusieurs années, faute de moyens. Il faudrait rapprocher la maison du Conseil de la concurrence.» Le CSA, qui a la possibilité de recourir au Conseil de la concurrence, n'en a jamais rien fait. Certains détracteurs de l'instance explique cet immobilisme par une «capture réglementaire»: trop lié aux acteurs de l'audiovisuel, le CSA en serait captif. Jacqueline de Guillenchmidt, nouveau membre du CSA, nommée par le RPR Christian Poncelet, opine: «Nous devrions avoir une plus grande synergie avec le Conseil de la concurrence. Il serait souhaitable qu'on puisse prendre connaissance de l'expertise du Conseil de la concurrence de façon informelle et en toute confidentialité.»

Pouvoir de nomination. Reste à se pencher sur la vraie limite du CSA: le pouvoir de nomination qu'il possède, le transformant en juge et partie. François Mitterrand avait accordé le pouvoir de nomination pour couper le cordon politique. Or, la dernière nomination n'a pas échappé à des considérations politiques. Le CSA est actuellement situé majoritairement à droite. Marc Tessier cultive des amitiés à droite et au centre. Le point d'équilibre entre les neuf sages étant difficile à trouver, on aboutit à des solutions de compromis, dignes de la IV^e République, avec néanmoins, l'indispensable bénédiction de l'Etat-actionnaire. Le tout dans une ambiance de happening ressemblant à celle qui a cours lors des prix littéraires. Il s'en est fallu de peu pour que les députés, de gauche et de droite réunis dans un bel élan ne supprime ce droit dans la loi Trautmann. Commentaire d'Hervé Bourges: «On avait trop l'habitude de la mainmise de l'Etat sur l'audiovisuel. On ne peut pas revenir sur ce pouvoir, ce ne serait pas constitutionnel.»

A l'étranger, ce sont les gouvernements ou les conseils d'administration des chaînes qui ont le pouvoir de nomination. Les professionnels du secteur estiment que le CSA remplit mal son rôle de veille, notamment à l'heure du développement des nouvelles technologies. Son président, dont le mandat arrive à échéance en janvier 2001, ne fait plus l'unanimité, surtout depuis qu'il a avoué qu'il «s'ennuyait» et n'était «que l'ombre de (lui) même» au CSA ●

EMMA DELACROIX

Une instance créée il y a dix ans

Créé par la loi du 17 janvier 1989, le CSA «garantit, en France, l'exercice de la liberté de communication». Il est composé d'un collège de neuf membres nommés pour six ans, renouvelable par tiers tous les deux ans. Trois «sages» sont nommés par le président de la République, trois par le président du Sénat et trois par celui de l'Assemblée nationale.

Sont actuellement en fonction et chargés de dossier, Hervé Bourges (président), Véronique Cayla (production audiovisuelle, RFO, La Cinquième-Arte), Jacqueline de Guillenchmidt (nouvelles technologies, TF1), Hélène Fatou (protection de l'enfance, M6), Janine Langlois-Glandier (publicité, cinéma et télé, sport et télé, Canal +), Joseph Daniel (câble et satellite, Radio France, INA), Jean-Marie Cotteret (Campagnes électorales, éthique, langue française) et Pierre Wiehn (radios privées, numérique, dossiers européens, RFI).